

L&G ⑥

Modes *et temps et personne.*

(il s'agit du verbe, évidemment !)

On ne rencontre pas, dans des corpus de « français » - sinon seulement pour montrer que « ce n'est pas français » ! – une séquence comme : je veux que je vienne, et - pas davantage, ou presque - je te veux venir !

Il ne faut pas donc s'étonner que les grammairiens aient eu comme souci de constituer des paradigmes de conjugaison et de séparer soigneusement morphologie et syntaxe : c'était – c'est toujours – le seul moyen d'emporter l'adhésion (?) de leurs lecteurs, admiratifs de la mise-en-ordre de formes, et, de ce fait, peu soucieux de la valeur et de l'exactitude des descriptions proposées. S'ils ne décrivent pas la langue, au moins offrent-ils des tableaux bien ordonnés, petits soldats de plomb en ordre de batailles, capables de susciter l'enthousiasme des adeptes de l'amour national et du patriotisme linguistique.

Un tableau des verbes, divisé en modes, et encore en temps, et enfin en personnes : ceci correspond-il à la « réalité » ? Peu importe ! L'ensemble illustre parfaitement l'illusion de rationalité que cherchent à donner, et à se donner, le fabricant de grammaires françaises et le lecteur de ces ouvrages.

Il semble très difficile de préciser ce que signifie le *mode* : nous devons nous rendre compte que, à entendre les **mots** de *subjonctif, indicatif ou conditionnel*, on évoque assez spontanément des *noms de modes* : le manuel de grammaire nous laisse ces arborescences – d'ailleurs purement incantatoires – en dépôt. Savoir ensuite quand utiliser ces modes et à quelles formes de l'expression et du contenu ils correspondent, c'est une toute autre affaire. La Nouvelle grammaire du français¹ – notre chère « *grammaire rouge* » - dans le chapitre 3 : **Le mode**, des *Formes et catégories du verbe*, utilise le

¹ Jean Dubois, René Lagane, 1973, PUF

raisonnement suivant : étant donné que deux formes verbales conjuguées au même temps et à la même personne différent, c'est qu'il y a une différence de mode pour les distinguer : *savez, sauriez, sachiez, sachez*.

Faisons remarquer, encore une fois, que les formes données ont été classées dans des « cases » conçues **avant** les exemples (ce qui justifie l'**exemple** dans son existence et dans son nom même), et ce procédé suppose que nous acceptions comme un fait implicite évident l'indistinction de *chantez, chantez...* correspondant à *savez, sachez*, ou la trop grande distance entre *êtes, seriez, fussiez, soyez* : elle suppose aussi que nous acceptions de donner à la dénomination **pronom personnel appliquée aux premières et deuxièmes personnes du singulier et pluriel**, une quelconque légitimité, et que nous acceptions de faire semblant de ne pas avoir remarqué que, bien plus que l'absence du -i- de *sachiez* dans *sachez*, c'est l'absence de la partie de gauche de l'indice de personne... qui caractérise ce qu'on veut nous faire deviner comme impératif ! Entre l'indicatif *vous chantez* et l'impératif *chantez*, par exemple ! D'ailleurs, immédiatement, on impose les modes : **indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif...** et on raconte leurs fonctions ² ! Ce type de comportement (ici, didactique) est parfaitement dictatorial et arbitraire (donc !) : même en politique, on utilise des manières (délibérations, débats, élections, etc.) pour faire passer le fait accompli. Raconter les fonctions d'objets dont on n'a pas eu même à prouver l'existence donne un confort intellectuel égal à celui du créateur de la suite des aventures de Ouioui après un court périple en train qui s'arrête à la gare des Sept Nains.

² Le nombre des modes « admis », dans la grammaire française est variable : sans raison valable, on élimine le subjonctif – puis qu'il est en distribution complémentaire avec l'indicatif, ou le conditionnel – parce qu'il est aussi futur du passé ; on introduit l'impératif, mais c'est un allocutif, et on ajoute le participe, qui semble (à bon droit) un adjectif, ou l'infinitif (pris parmi les noms) : la grammaire est beaucoup plus capricieuse que ce qu'on voudrait croire.

A ce moment, le manuel de grammaire cesse de se présenter comme **utilisant une métalangue** pour décrire *un objet d'études* : il se présente **comme un texte pur de langue**, dont la grammaticalité seule est en prendre en compte : un exemple absolu.

Les **fonctions du mode** en français (*il doit exister ailleurs, et certainement avec d'autres... fonctions, le mode, alors que ses fonctions, elles, sont définitoires, ici.*) sont

- d'opposer des types de phrases : les déclaratives et interrogatives à l'indicatif, celle de type impératif (*sic !*) par le mode impératif ou, à la troisième personne, par le mode subjonctif ;
- d'opposer les phrases principales « à certains³ types de subordonnées, dont le mode est le subjonctif ou l'infinitif » (d'ailleurs, non-cité parmi les modes...) ;
- d'opposer « l'énoncé pris en compte » à « l'énoncé qu'on ne prend pas en compte » ; et ces militants implacables de la douceur du monde matériel d'affirmer que leurs exemples : « Ce serait surprenant » serait « une simple hypothèse à la différence de c'est », et / ou « Puissiez-vous avoir raison ! » ne serait aussi qu'un « simple vœu », désarmant ainsi toute contestation de leur grammaire, à l'intérieur du texte même !
- « d'opposer les formes verbales proprement dites aux formes nominales ou adjectives du verbe » : on reste muet devant un tel type d'opposition. Affirmer qu'une fonction du mode est de s'opposer aux autres modes est soit LA Lapalissade absolue, soit un « effet de style » peu risqué devant un lecteur que l'on sait complètement manipulable et manipulé, endoctrinable parce que endoctriné : du décervelage.

Le mode, d'ailleurs, est tellement peu cohérent, qu'il peut être exprimé par des auxiliaires, et il s'agit ici d'un rapprochement sémantique ou pragmatique :

³ Souvenons-nous de la *durée-qu'il-faut* pour que le canon refroidisse : un *certain* temps !

•Les auxiliaires *devoir* et *pouvoir*, dans certains de leurs emplois devant un infinitif, expriment l'idée que celui qui parle considère comme seulement probable ou possible le fait qu'il énonce. Comparons :

Tu te trompes et *Tu DOIS te tromper.*

Cela arrivera et *Cela PEUT arriver.*•

Devons nous encore réfuter cette absence de méthode et de cohérence ?

Admettrons-nous que, dans ce cas,

Ne te trompes-tu pas ? ou

La probabilité de te tromper est très forte

et

Ceci-arrivera-t-il ? ou

Ceci n'a qu'une faible chance d'arriver,

(ne) sont (pas) des modes ? Cette façon de traiter ce que la langue *peut* dire à la place de ce qu'elle *doit* dire, place la langue - dont la métalangue est prélevée - au centre de la description de la langue analysée : une façon radicalement colonialiste (et ici, vraiment glottophage) quand il faudra décrire une langue découverte ... là où il n'y avait (croyait-on) ... *que des lions* !

Les acquis en savoir, au sortir de ce texte, sont qu'il *existe un indicatif, un conditionnel, un subjonctif, un impératif*, plus *un infinitif et un participe*, et que ce sont *des modes*.

Pour Lyons, le mode exprime

•l'attitude du locuteur envers le statut factuel de ce qu'il est en train de dire (sa certitude emphatique, son incertitude, etc.)•

Le mode ne découle pas d'une constatation de phénomènes morphosyntaxiques, mais de considérations philosophico-psychologiques – *comportementales* – du locuteur ; il s'agit donc de noter à quoi peuvent correspondre, dans la flexion verbale, des considérations. Lyons tombe dans le panneau, mais son projet de traiter des concepts utilisés dans l'analyse des

langues semble l'obliger – souci d'exhaustivité ? – à ne pas dénoncer ce contrat pipé.

Après avoir moqué les textes de grammaire courante (dans lesquelles il remarque que, plus que toutes autres, les interrogatives devraient être incluses dans ce chapitre), Lyons rédige quelques lignes surprenantes, comme pour introduire, dans les grammaires, des fragments de surfusion psychologiquement perspicace :

•Si nous nous tournons maintenant vers d'autres modalités, nous constatons que l'attitude du locuteur peut se marquer grammaticalement de façons très diverses dans les différentes langues. On peut établir au moins trois échelles de modalité. La première est celle du *souhait* et de *l'intention*. C'est celle qu'illustre l'épithaphe *Requiescat in pace* (puisse-t-il reposer en paix) : il y a opposition modale entre le subjonctif *requiescat* et l'indicatif *requiescit*. (En grec, l'optatif, qui se distingue du subjonctif, est ainsi nommé parce qu'une de ses fonctions principales était, pensait-on, d'exprimer le souhait). La seconde échelle est celle de la *nécessité* et de *l'obligation* : *Je dois aller à Londres la semaine prochaine, etc.* La troisième est celle de la *certitude* et de la *possibilité* : *Il peut pleuvoir demain, Il doit être ici* etc. J'ai employé le terme d'« échelle » pour ces diverses modalités parce qu'on peut les subdiviser en un nombre plus ou moins grand de classes (par exemple, certitude, probabilité, possibilité, ou divers types d'obligation et de nécessité plus ou moins fortes, etc.). De plus, certaines langues peuvent réunir deux de ces échelles de modalités, ou toutes les trois, ou bien ne leur donner aucun statut grammatical. On remarquera également ' qu'il y a une affinité entre les phrases impératives et les modalités de « souhait » et de « nécessité » d'une part, et entre les phrases interrogatives et la modalité de « possibilité » d'autre part. En fait, une phrase manifestement interrogative comme *Veux-tu venir ici ?* (sans tenir compte des différences d'intonation) peut être équivalente

sémantiquement à la phrase impérative *Viens ici, veux-tu ?* (ou simplement *Viens ici !*) et on a du mal à la classer dans une modalité plutôt qu'une autre. •

Le ... ridicule absolu est atteint quand une même forme linguistique peut être « classée » dans plusieurs rubriques artificiellement créées par le penseur.

Ainsi **shall**, en anglais, outre son implication dans la catégorie de temps, est, « en modal »

• *promissif (le locuteur se fait garant de la vérité, ou de l'occurrence, de l'événement dont il parle) •;*

will, également futur, est

• *putatif (He will be a big boy now), inferential (He must be quite a big boy now), inductif (Oil will float on water)... •*

Et

• d'autres modalités encore sont associés à shall et will. •

Mais le désir de décrire des « effets de sens » est incompatible avec l'analyse de la structure linguistique ! Dire : « *Bonjour, mon petit !* » à un nain, ou à une personne qui se considère trop petite, est très différent, *quant à l'effet produit*, de la même phrase prononcée à l'intention d'un écolier ! « J'aime la pluie. » est, certainement, d'une autre portée que « J'aime ma femme. » et se réfère à d'autres éléments d'appréciation, d'autres sentiments, mais la structure de la phrase et les unités significatives employées sont les mêmes : elles caractérisent non pas *les langues*, mais *la langue*, ici, *le français*. D'innombrables exemples, d'innombrables études montrent que ce qui sépare les langues est ce qu'elles *doivent* dire et non pas ce qu'elles *peuvent* dire : pourtant, l'aveuglement, la volonté de domination, et la confusion d'esprit... poussent le grammairien à empiéter sur d'autres domaines, et à les ravager ! Toujours dans les mêmes pages, Lyons poursuit la description du mode des (de certaines) propositions subordonnées – le subjonctif - qui, en distribution complémentaire avec l'indicatif (ce qui n'est pas tout-à-fait juste), ne serait pas... un mode.

Dans la Grammaire du français de Denis et Sancier-Château, le mode, présenté en « A » dans les catégories morphologiques du verbe :

- L'indicatif, le subjonctif et l'impératif servent à renseigner sur le degré d'actualisation du procès : en même temps qu'ils situent celui-ci par rapport à une personne, voire à un temps, ils donnent une indication modale (Voir Modalités », c'est-à-dire qu'ils renseignent sur l'attitude de l'énonciateur face à son énoncé. •⁴

Et d'opposer un procès

- déclaré comme appartenant au monde de ce qui est vrai
... ou comme momentanément indécidable •

à un autre

- déclaré comme appartenant à l'ordre des possibles (que ce monde possible soit ou non effectivement vérifié dans la réalité)•

Le premier concernerait l'indicatif, et le deuxième, l'indicatif :

Mais immédiatement, les auteurs doivent ajouter que

- certaines formes de l'indicatif ont cependant, par extension de leur valeur de base, une valeur modale qui nuance parfois la valeur propre de l'indicatif. Ainsi l'imparfait est-il propre à évoquer des procès déclarés comme totalement exclus de l'actualité du locuteur !•

Il est difficile de concevoir, sauf en supprimant simplement l'opposition cette « extension » (à l'infini) de leur valeur de base (affirmée comment ?), et ce n'est pas de « nuance » qu'il s'agit ainsi ! ⁵

Dans Grammaire française et impertinente, Jean-Louis Fournier, après avoir noté que l'indicatif

- exprime une action ou un état réel. •

donne un exemple

- Pendant l'office, l'évêque dissimule sous sa mitre le casque de son walkman •

qu'il fait suivre du commentaire pertinent qui suit :

- L'indicatif présent du verbe dissimuler indique bien qu'il s'agit d'une action réelle. •

⁴ Les conditionnels sont classés parmi les *temps de l'indicatif*

⁵ Incroyable impudence de la « langue de bois » universitaire : soutenir n'importe quoi, pourvu qu'on soutienne péremptoirement et avec « droit de coller » à la clef...

Les grammaires se « positionnent » de plus en plus comme *sommes de biais de compréhension de textes*, mais se présentent comme des textes *proposant des solutions « en langue » à ceux qui définiraient préalablement des besoins d'expression universellement analysables* : des « idées », donc ! Or cette prétention n'est rien moins que suicidaire et « glottophage » : parce que si les besoins linguistiques d'expression existent, il ne peuvent l'être que dans une langue, il ne peuvent qu'être qu'en langue et par rapport à celle qu'on utilise alors : ces besoins sont donc des évocations de stylistique comparée... et non des analyses de la langue ; il peuvent faire l'objet de rédactions (littéraires, par exemple) et donner naissance à de nouveaux textes... qui ne pourront pas échapper à l'analyse. La grammaire – intrinsèquement – et, maintenant, de façon toujours plus envahissante - prétend couvrir tout le champ du commentaire de texte, en mêlant références extérieures, jalons historiques, pratiques culturelles et... données morpho-syntaxiques et lexicales (voire phonético-phonologiques). Mais, ainsi, elle ne peut, en aucun cas dire la **spécificité de la langue** qu'elle prétend analyser, ni enseigner **comment construire un texte... linguistiquement acceptable**, perdue qu'elle est dans le besoin de dire l'habituellement correct. Et tout aussi vraie est la difficulté d'expédier en quelques lignes, un problème, qui demanderait, pour être traité de façon satisfaisante, plusieurs ... centaines de pages ! Mais la grammaire générale n'est que la généralité des grammaires et ne peut être combattue qu'avec les armes qu'elle met à notre disposition.

D'après Mörer, en turc, il existerait huit *modes*, que Mörer définit ainsi :

- « Mode » signifie la matière. C'est donc la manière de présenter l'état ou l'action que le verbe exprime. •

Je reproduis ici le tableau des modes accompagné des valeurs d'usage fournies par Mörer, suivi des analyse de Bazin, qui appelle **classes** ce que Mörer appelle **modes** (bien que Bazin dans l'index, écrive :

• *modes verbaux* : voir *classes du verbe*. •

radical caractéristique
du mode

1 ^{er} mode	présent actuel <i>şimdiki zaman</i>	<i>sev</i>	-iyor	il aime	<i>on emploie le présent actuel pour exprimer l'actualité d'un fait</i>
2 ^o	progressif				<i>il exprime l'action dans son développement concret, avec une nuance d'actualisation descriptive</i>
2 ^{ème} mode	présent général <i>geniş zaman</i>		-er	il aime	<i>on emploie le présent général pour exprimer une action habituelle se déroulant dans tous les temps et revêtant un sens général</i>
1 ^o	aoriste				<i>l'aoriste exprime l'action dans sa généralité sans actualisation ni limitation de durée</i>
3 ^{ème} mode	passé déterminé <i>di'li geçmiş</i>		-di	il a aimé	<i>on emploie le passé déterminé pour exprimer une action certaine accomplie dans un temps passé</i>
4 ^o	parfait de constatation				<i>Il exprime le résultat acquis d'une action ou d'un processus constatés par celui qui parle ou écrit</i>
4 ^{ème} mode	passé indéterminé <i>miş'li geçmiş</i>		-miş	il a aimé, paraît-il !	<i>on emploie le passé indéterminé pour exprimer une action passée dont on n'a pas été témoin mais qu'on rapporte par oui-dire</i>
5 ^o	parfait de non-constatation				<i>il exprime le résultat acquis d'une action ou d'un processus non-constaté par celui qui parle ou écrit</i>
5 ^{ème} mode	futur <i>gelecek zaman</i>		-ecek	il aimera	<i>on emploie le futur pour exprimer l'intention certaine qu'on a d'entreprendre une action projetée ou probable</i>
6 ^o	intentif				<i>il exprime l'intention</i>
6 ^{ème} mode	nécessitatif <i>gereklik</i>		-meli	il doit aimer	<i>on emploie le nécessitatif pour exprimer la nécessité de l'action</i>
8 ^o	déontique				<i>cette classe de verbes turcs exprime l'obligation, de quelque nature qu'elle soit : physique, logique, technique, sociale, morale, etc.</i>
7 ^{ème} mode	optatif <i>istek</i>		-e	qu'il aime	<i>on emploie l'optatif pour exprimer des actions impliquant généralement la notion d'un souhait, d'un désir, d'une prière, d'un regret ou d'un but</i>
7 ^o	optatif		(y)e		<i>il exprime en principe le souhait</i>
8 ^{ème} mode	suppositif / conditionnel <i>dilek şart</i>		-se	s'il aime	<i>on emploie le suppositif (conditionnel) pour exprimer une action supposée qui sert de condition à une autre action qui pourrait suivre</i>
9 ^o	hypothétique				<i>il exprime une hypothèse et se traduit par le français « si... »</i>
	impératif <i>emir</i>			aime !	<i>on emploie l'impératif pour exprimer l'ordre ou la volonté.</i>
3 ^o	duratif		-mekte		<i>Evoque l'action dans sa durée, en train de se produire</i>

Pour Mörer, chacun de ces huit modes simples admet trois formes composées : le **passé**, l'**ouï-dire** et le **suppositif**, ce qui donnerait **32 formes de conjugaison**. Bazin insère (3^o classe) une forme nominale « fléchie » locatif de l'infinitif en –mek, et fait remarquer que, seuls les classes –di et –se... ne suffixent pas des pronoms nominaux prédicatifs.

En fait la conjugaison s'effectue de deux façons :

	suffixes personnels		suffixes nominaux prédicatifs	
	singulier	pluriel	singulier	pluriel
« première personne »	-m	-k	-(y)im	-(y)iz
« deuxième personne »	-n	-niz	-sin	-siniz
« troisième personne »	-	-(ler)	-(dir)	-(dir)(ler)

Deux des « modes » reçoivent les suffixes « nominaux prédicatifs », les autres, les suffixes personnels, mais cette différence ne semble pas émouvoir nos auteurs : un « détail » en somme.

Le mode *ou* la classe ? Peu importe, bien que nous aurions considéré, que, *plus que dans beaucoup d'autres langues*, c'est en turc qu'il aurait été justifié !

Si, après avoir dépassé le mode, nous atteignons les « sous-classes » des **temps**, nous devons constater que ni au niveau morphologique, ni au niveau de l'usage, la répartition (inégaie) des temps entre l'indicatif, le subjonctif et le conditionnel – voire, en plus, l'impératif, le participe et l'infinitif... - n'offre aucune lisibilité ni aucune... utilité. On a proposé – et cet usage est, aujourd'hui, très répandu - de réserver le **temps** aux évocations de repères chronologiques et de donner au **tiroir** la tâche de représenter les paradigmes récités dans nos écoles : *Je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles* ! Un aveu caché

de l'inadéquation... de l'analyse : on noie l'analyse courante en « refaisant » une métalangue qui repousse encore plus profond son inadéquation : une façon de balayer le sol en glissant la poussière sous le tapis !

Et d'abord, les **noms mêmes**... des tiroirs : *présent, imparfait* (qui renvoie à une opposition aspectuelle : parfait-imparfait, non admise dans les grammaire du français), *futur* (qui est une forme « auxiliée », *composée* (*j'ai à parler > je parlerai*) : infinitif et formes atones du verbes *avoir* conjugué au présent), *passé simple* (qui prête à rire quand on considère ... l'histoire de France !), *passé composé* (en aucun cas passé, mais vraiment présent), *plus-que-parfait* (absurdité absolue), *futur antérieur* (cf. le futur) et *passé antérieur* (*passé simple composé* ?). Peut-on se demander ce qu'est – ou n'est pas – un passé antérieur ?). Les mêmes remarques – auxquelles on pourrait ajouter quantité d'autres, concernent le subjonctif. Quant au *conditionnel-« temps »*, il est souvent remplacé par le tiroir *futur du passé*...

Je voudrais m'arrêter quelques lignes sur deux « cas » : l'« imparfait » et le « passé composé ».

Rapidement et parmi d'autres remarques à faire : « on » a attribué à l'imparfait la durée, au passé simple, la valeur ponctuelle : que dire de *Louis XIV régna plus de cinquante ans, Mathusalem vécut ... ans !*

- La forme à désinence *-ais, -ait, -aient*, ou **imparfait**, situe l'événement dans le passé par rapport à l'énonciation. Il exprime en principe une notion de durée ou de répétition :

Hier, il NEIGEAIT. Il se LEVAIT chaque jour à 6 heures.

Que dire de *Louis XIV régna plus de cinquante ans, Mathusalem vécut ... ans !*

Ce qui est « répétition », ici, est *chaque jour à 6 heures* !

● Dans le récit, l'imparfait peut s'employer pour décrire (**imparfait descriptif**) :

La mer ÉTAIT calme.

Il peut aussi s'employer pour raconter (**imparfait narratif**), et dans ce cas il peut exprimer soit la durée, soit la répétition :

On se BATAIT dans les faubourgs de la ville.

Il se RENDAIT tous les jours à son bureau à 9 heures.

Par ailleurs, *il neigea* (plus haut) ou *on se battit dans les faubourgs de la ville* ne disent ni davantage, ni moins, de la durée invoquée !

Comme dans l'exemple précédent, c'est *tous les jours à son bureau à 9 heures* qui affirme la répétition d'un type d'activité ou d'assujettissement mentionné dans *il se rendait* et non l'« imparfait ». *Il se rendit tous les jours à son bureau à huit heures* ne signifierait pas un comportement moins répétitif : c'est donc ailleurs qu'il faut chercher – et commenter – les usages de ces tiroirs ! La répétition – comme conditionnement opérant – de ces explications dans les grammaires, suggère, si l'on veut éviter aux auteurs les accusations de malhonnêteté intellectuelle, de se transporter dans l'histoire de l'idéologie de la langue nationale, qui contraint à affirmer, pour d'autres buts, de telles... sottises !

Par contre n'est pas mentionné l'utilisation « modale » de l'imparfait, qui, statistiquement, dans l'usage, l'emporte très certainement, et de loin, sur ses emplois « temporels ». A la question que vous pose l'accorte vendeuse de fringues : « *Puis-je vous aider ?* », vous répondez certainement, pour éviter sa présence importune : « *Non (ou Oh !) Je voulais voir quelques articles* » sinon « *Je regardais seulement !* ». Vous sonnez à la porte de l'appartement d'un ou d'une ami€, et c'est sa mère ou son père qui ouvre la porte : vous allez certainement répondre à son « *Bonjour !* » et ajouter, après vous être excusé(e) de la (ou le) déranger : « *Je venais voir Max* » (ou *Rim*) » – à condition, évidemment que ces personnes se nomment Max ou Rim ! Un

mode poli (voire honorifique) n'aurait pas manqué de noter une grammaire du japonais ou du coréen.

Mais qui ne sait que le mode poli ne peut exister que dans les *langues de la politesse excessive* (sinon les Pays du Soleil levant ou du Matin Calme) ?

Ce mode est – d'une certaine manière – dévolu quelquefois au conditionnel ... qu'on supprime de plus en plus des grammaires pour en faire un temps de l'indicatif, sans trop s'apercevoir que ce n'est pas l'infixe –r- (en fait l'infinitif) qui lui confère seul cette valeur, mais bien ce que le conditionnel partage avec l'imparfait : *l'imparfait* justement !

Quand au passé-composé – vrai présent imperfectif – son traitement par les grammaires est encore plus bizarre :

- d'abord, morphologiquement « stricto sensu » :

la conjugaison des formes verbales « composées » ... n'existe pas !

En faisant passer ... au **passé composé** : *Max cueille des fleurs*, ou *Les fleurs que Max cueille*, j'obtiens, en bonne tradition grammaticale : *Max a donné des fleurs* ou *Les fleurs que Max a données*. Si je comprends que le sujet varie avec les désinences (*nous donnons les fleurs* et *Les fleurs que nous avons données*), je dois constater aussi que *donné* varie – *quand je sais de quel nom il est le qualificatif, donc quand il est placé après lui* – avec le... **complément d'objet direct**. En aucun cas il ne peut s'agir ici d'une conjugaison ! Et c'est bien pour donner une équivalence à la grille des conjugaisons du latin que dedi (de do, das, dare, dedi, datum) « contraint les grammairiens du français à relever le gant : ils rédigent cette stupidité absolue : le paradigme des formes composées ! Il n'y a pas plus de temps composé que d'accusatif ou d'ablatif ! Le « pass » composé est une forme mixte, le résultat d'une « transformation » - c'est-à-dire d'une régularité constatée entre un fragment structural et un autre fragment, comme l'est la transformation passive :

On peut, en effet, signaler que Nom1 + Verbe « x » Conjugué + Nom2 (complément d'objet) peut se retrouver – les entrées lexicales restant

constantes – comme Nom2 + Verbe être conjugué + « Participe passé » du Verbe « x » + par + Nom1 : c'est la « transformation passive »

Mais pas plus que pour les « temps composés » de l' « actif » il n'existe une « voix passive » en français, et beaucoup de fiers *Gaulois-et-Francis*⁶ auraient des difficultés à dire ce que « sont » : *ils sont morts, ils sont bienvenus, ils sont partis, ils ont escaladé, ils sont ventrus...*

Admirons donc la conjugaison de *réparer* dans : *je crois avoir su avoir aidé à la réparer, tu crois avoir su avoir aidé à la réparer, il croit avoir su avoir aidé à la réparer,..*

● Dans les formes comportant les auxiliaires *avoir* ou *être*, formes composées, la désinence temporelle est portée par l'auxiliaire. Ces formes sont des temps relatifs exprimant des valeurs d'aspect :

passé composé : *j'ai pris* **futur antérieur** : *j'aurai pris*
plus-que-parfait : *j'avais pris* **futur antérieur du passé** : *j'aurais pris*
passé antérieur : *j'eus pris*

REMARQUE. Le passé composé est à la fois un temps relatif et un temps absolu qui exprime l'aspect accompli présent ou passé :

J'ai compris (maintenant) : résultat présent.

J'ai compris (ce jour-là) : action passée.

C'est avec la valeur d'accompli passé que le passé composé remplace, dans le discours, le passé simple du récit.

Ce commentaire – que je tire – comme le précédent de la « Grammaire rouge » est étonnant et instructif : les auteurs semble ne pas ... se rendre compte que *résultat présent* et *action passée* paraphrasent *maintenant* et *ce jour-là*. Le fragment *j'ai compris* n'étant donc ni *l'un et l'autre*, ni *l'un ou l'autre*.

⁶ Ensemble étonnant issu de l'inculture et du racisme des nationalistes, qui confient à des celtophones (Gaulois) et des germanophones (Francs) ... le soin de parler une langue romane...

Accepterait-on que « *on va manger du caviar* » soit commenté comme *mode d'espoir* (d'une grande satisfaction) et d'une *nuance future superlative* (quant à la note superlativement... élevée) ?

La maxime « On parle pour dire quelque chose ! » ne signifie rien d'autre que le passage de la linguistique à la leçon de chose... agrémentée de quelques aphorismes de bon sens économique : car, parler pour ne rien dire, mentir, tromper, délirer – tout autant que dissenter sur les équations de Fermat – se fait dans la langue, emploie les mêmes biais, autorise les mêmes commutations, etc. On peut « *dire des sottises* » en français (et on ne s'en prive pas), et avoir une occupation similaire dans toutes les autres langues, mais on ne peut rien dire... sans langue !

Quant aux personnes, il faut, là encore, examiner ce qui en est dit... et écrit. La conjugaison « personnelle » (c'est la seule !) est un ensemble de signifiants disjoints (« à gauche » et « à droite » de la base « verbale ». Ni je, ni tu, ni nous, ni vous, ne peuvent être qualifiés de « pronoms personnels », parce qu'ils ne remplacent aucun nom : remplacer je, tu, nous, vous... par un nom change la partie « de droite » du signifiant disjoint, qui « passe » à la « troisième personne ». Il, elle, on, par contre sont des pronoms et ont justement pour fonction de remplacer n'importe lequel des noms.

Nous et vous ne sont ni morphologiquement (c'est le cas du japonais ou du chinois !) ni quant au signifié les pluriels de je et tu, mais, le plus souvent, représentent « je » et « tu » ou « vous » ou « je » et « il(s) et/ou elle(s) », ou toutes les possibilités précitées, rarement « je » et « j » ... Vous se prête à la même analyse, et, dans l'usage, se substitue souvent à « vous », etc.

« Je » n'est pas – **pour la linguistique** - le « *sujet* », l'« *émetteur* » de l'*énonciation* ⁷, repère suprême d'un texte qui en découlerait : c'est là, un

⁷ On s'aperçoit facilement que cette option est, aussi, radicalement naïve ! Un texte assez célèbre, momentanément survalorisé, que l'on voudrait inscrire aux programmes de l'enseignement secondaire, dans lequel l'auteur occupe une place

fragment de théorie, psychologique ou psychanalytique et « *je* » *peut être revendiqué par qui le désire* : *en langue*, il n'est rien de plus que la place qu'il libère en commutant avec un autre élément.

Ces quelques lignes ne sont ni définitives, ni exhaustives... : elles tentent de montrer que, sous une apparente évidence, les plus énormes contradictions peuvent subsister, se perpétuer et se développer : la linguistique, née de la contestation des bases mêmes de la grammaire, peut réaliser cette « révolution copernicienne » dans l'analyse des langues, si on ne se contente pas de rabâcher de pauvres paroles doctes...

centrale, auto-laudatif jusqu'à la caricature – les Mémoires de Guerre de Charles de Gaulle est écrit... à la troisième personne !